

**COMITE SYNDICAL DU LUNDI 12 FEVRIER 2013**

**A 18 h 30 à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO**

L'an deux mil treize, le 11 février à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 1<sup>er</sup> février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres présents :**

Monsieur Christian DENIS, Président,  
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,  
Messieurs Patrick BEDAGUE, François SEGURA, Jacques DRIEUX, René DEBOUDT, André BAES, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, délégués titulaires  
Madame Claudine DUCATEL, Messieurs Francis BERQUEZ, Dominique LARDEUR, André DUWAT, délégués suppléants.

**Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :**

Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,  
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, représenté par Monsieur André DUWAT, délégué suppléant,  
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire,  
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant,  
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante,  
Monsieur Jean-Claude BONNE, délégué titulaire, représenté par Monsieur Francis BERQUEZ, délégué suppléant.

**Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas**

**Absents excusés :**

Madame Chantal LEVRAY, Messieurs Jean-Claude CORDONNIER, Gérard FLAMENT, Gilbert CHIQUET, délégués titulaires,  
Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux délibérations 2013-01 et 2013-02 était de : 15.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à partir de la délibération 2013-03 était de : 18.

Le nombre de pouvoir était de 2.

En l'absence du président de la CASO, le Comité syndical est accueilli par M. BEDAGUE, délégué titulaire et Vice-président de la CASO. M. DENIS remercie M. BEDAGUE de son accueil ; il remercie également la CASO, principal financeur du SmageAa, ainsi que son président M. DUQUENOY. Puis il débute la réunion en constatant que le quorum est atteint et en donnant lecture des excusés et des pouvoirs. M. DENIS propose l'adoption du compte rendu de la réunion du 17 décembre 2012 voté à l'unanimité et,

conformément à l'article L 2121.15 du code des collectivités territoriales, propose de nommer M. CHOQUET comme secrétaire de séance.

## **PREVENTION DES CRUES**

**Délibération 2013-02 :** PAPI - Conventions avec le PNR et l'Institution Interdépartementale des Wateringues et gratification du stagiaire.

M. DHALLEINE donne lecture du projet de délibération en rappelant qu'en séance du 17 décembre 2012, le comité syndical a engagé le volet animation du PAPI par le recrutement de Thomas BOISNARD. Etant donné son investissement, il est proposé au comité syndical de lui offrir une gratification ne dépassant pas un tiers du SMIC au prorata du temps passé au SmageAa. De plus, afin de développer les actions pédagogiques sur le territoire, il est envisagé de s'associer sur ce volet du PAPI avec d'une part le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, et d'autre part avec l'Institutions Interdépartementale des Wateringues. Après délibération, le Comité Syndical accepte à l'unanimité de verser une gratification à Thomas BOISNARD et la signature par le Président des conventions citées. MM DESCHODT, DEVULDER ET BERGUEZ font leur entrée dans la salle et s'excusent de leur retard.

**Délibération 2013-02 :** PAPI – convention cadre et composition du Comité de pilotage.

M. DHALLEINE donne lecture du projet de délibération qui fait suite à la labellisation du programme de prévention des crues du SmageAa en PAPI. M. DHALLEINE explique que certaines modifications ont été apportées au programme, et notamment la réévaluation à la hausse du budget de l'étude d'évaluation et du budget de pilotage et animation du PAPI. De plus, la convention cadre prévoit la création d'un comité de pilotage, ayant pour rôle de vérifier la mise en œuvre du PAPI, et d'un comité technique. Il détaille ensuite la composition de ces comités. M. DENIS présente ensuite succinctement le plan de financement ainsi que la convention cadre aux membres du comité syndical. Après délibération, ce dernier valide à l'unanimité la composition du comité de pilotage et du comité technique, et autorise le Président à signer la convention cadre.

## **MISE EN VALEUR DES MILIEUX**

**Délibération 2013-04 :** Lutte contre le rat musqué – subvention aux GDON

M. DUCROCQ donne lecture du projet de délibération et propose des conditions d'octroi à l'aide financière du SmageAa aux GDON : les présidents des GDON devront formuler une demande écrite, demande accompagnée d'une justification financière. De plus il sera proposé en Comité syndical de plafonner l'ensemble des subventions à hauteur de 3 500 € TTC. Après délibération, le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à signer les conventions avec les GDON.

## FINANCES

### Délibération 2013-05 : Compte administratif 2012 – affectation du résultat

M. DENIS donne lecture du Compte Administratif 2012 qui détaille toutes les opérations effectuées dans l'année et se résume ainsi :

SECTIONS	Résultat de clôture de l'exercice 2011	Part affectée à l'investissement 2011	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture 2012
investissement	1 028 925,93	0	+ 81 788,63	1 110 714,56
fonctionnement	19 738,81	19 738,81	+ 13 332,19	33 071,00

Le résultat de clôture avec le report des années antérieures est de 1 143 785,56 €. Compte tenu des éléments exposés, M. DUCROCQ propose au Comité Syndical de voter le compte administratif. A l'unanimité, l'assemblée adopte le compte administratif. M. DUCROCQ félicite le Président pour sa bonne gestion. M. DENIS tient à partager ces félicitations avec les membres du bureau ainsi que l'ensemble des délégués du SmageAa. Il y associe également le personnel du SmageAa qu'il juge d'une qualité exceptionnelle. M. DENIS propose ensuite d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- 13 332,19 € au compte 002

### Délibération 2013-06 : Budget Primitif 2013

M. DENIS présente les grandes lignes du budget primitif équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement pour 978 322,18 € et en dépenses et recettes d'investissement pour 2 739 722,13 €. En investissement, les dépenses concernent essentiellement cinq opérations : la mobilisation du champ d'expansion des crues, la résorption des désordres hydrauliques locaux, la ressource en eau, et la restauration de la continuité écologique. M. DENIS détaille les points particuliers en dépenses de fonctionnement liés aux différentes opérations. Les recettes de fonctionnement sont composées par les participations des intercommunalité et des subventions de nos partenaires (Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseil Général, DREAL). Les recettes d'investissement sont composées des subventions, du FCTVA, des amortissements et de l'autofinancement. A l'unanimité, le Comité Syndical accepte le budget tel qu'il est présenté.

L'ordre du jour est épuisé et M. DENIS conclut la séance en remerciant le travail de la presse fait pour annoncer l'enquête publique liée au projet de champs d'inondation contrôlée. M. CAPITAIN arrive à ce moment. M. DENIS invite alors les élus du SmageAa à se rendre aux réunions publiques du 12 et 14 février 2013. Il est 19 heures 30, M. DENIS lève la séance et rend la parole à M. BEDAGUE qui invite à partager le pot de l'amitié offert par la CASO.

Le président,  
Christian DENIS

